

SYNDICAT CGT

du Conseil Départemental 11, rue François Chénieux CS 83112 87031 LIMOGES CEDEX 1 Tél: 05 44 00 11 95 - 06 18 08 13 93

Email: cgt@haute-vienne.fr

Blog: cgt-cd87.fr

Limoges, le 27 juin 2022

À Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Objet: Lettre ouverte.

Monsieur le Président,

Le 23 juin 2022, la CGT a suivi avec attention le déroulement de l'assemblée plénière au cours de laquelle vous deviez présenter les délibérations des avancées sociales négociées avec les organisations syndicales que nous désirions voir aboutir.

Nous souhaitons nous démarquer de la tentative du syndicat majoritaire de faire échouer le processus démocratique de validation par l'Assemblée départementale des projets sur le pouvoir d'achat des agents.

La CGT préfère privilégier le dialogue et le travail pour être force de propositions plutôt que l'action qui fait pourtant partie de notre ADN. Les avancées que vous avez proposées à l'Assemblée sont le résultat d'une journée et demi de travail, d'échanges, d'entretiens entre l'administration et les responsables syndicaux, d'un passage en Comité technique qui est l'endroit pour exprimer son opposition. Cela n'a pas été le cas, à aucun moment le syndicat majoritaire ne s'est opposé aux différentes propositions.

C'est pour toutes ces raisons que nous ne partageons pas la méthode utilisée par le syndicat majoritaire pour faire avancer le dialogue social.

Le 23 juin 2022, dans votre allocution vous avez dit: « les organisations syndicales, et notamment celle majoritaire, sont autant que moi dépositaires du dialogue social. Pour ma part, dans ces conditions, et sachez que je le regrette, c'est terminé. » Nous pouvons comprendre votre ressentiment mais nous souhaitons vous exprimer notre opposition à mettre fin au dialogue social.

Les agents du Département ne sont pas comptables, donc responsables des méthodes utilisées par les organisations syndicales. Dans un contexte particulièrement difficile, que se soit sur le plan économique, sanitaire et social vous ne pouvez pas fermer la porte au dialogue.

La CGT veut continuer à travailler et poursuivre les échanges en cours avec votre administration. De part notre positionnement, nous en avons la légitimité. C'est pour cela que nous vous rappelons les points que la CGT souhaite voir aboutir. Points que nous portons régulièrement, pour lesquels nous vous avons déjà sollicité et qui pour certains étaient en cours de résolution.

Ces points sont les suivants :

- **>** si la prime exceptionnelle de 200 € accordée aux agents n'est versée que fin septembre, nous souhaitons qu'elle soit indexée à l'inflation;
- **→** pour les ASSFAM, vous nous avez proposé de revaloriser l'indemnité d'entretien en l'indexant à la valeur du point d'indice. Il est nécessaire d'aller plus loin en indexant cette revalorisation à l'inflation qui sera bien supérieure à 2%;
- comme l'UNSA l'avait également exprimé en groupe de travail, la CGT souhaite qu'un effort supplémentaire soit fait à destination des agents de catégorie C :
- nous saluons les avancées accordées dans le cadre des efforts pour le pouvoir d'achat dont la **>** participation forfaitaire au stationnement. Cependant, nous redemandons la gratuité du stationnement pour tous et sans critère ;

- → au Comité technique du 7 juin 2022 la CGT a demandé que vous accordiez aux agents contractuels le régime indemnitaire dès le premier jour. Vous nous l'avez accordé pour les contrats longs (au moins égale à 1 an). Nous discutions de son élargissement à tous les agents et en l'occurence aux travailleurs sociaux en CDD que la collectivité a du mal à recruter. Accéder à notre demande serait un geste fort pour les agents dont le statut est précaire ;
- → le 23 juin 2022 l'assemblée s'est prononcée sur le recrutement de 12 postes supplémentaires dans le travail social. La CGT estime que ce n'est pas suffisant et face au caractère d'urgence nous souhaitons que vous alliez beaucoup plus loin ;
- → la prime Ségur sera versée sous la forme d'une revalorisation du régime indemnitaire progressive jusqu'à concurrence de 183€. Lorsque sa revalorisation sera arrivée à 183€, comme nous l'avions déjà exprimé, nous demandons que ce montant soit transformé en prime Ségur. Effectivement, cette dernière est indexée à la valeur du point d'indice ce qui n'est pas le cas du régime indemnitaire ;
- → en mars, lors d'un groupe de travail, la FSU a demandé le report de l'institutionnalisation du télétravail à la fin de l'année 2022. Nous avions fortement exprimé notre opposition à cette décision. La possibilité de faire plus de télétravail faisait parti des pistes que la CGT proposait pour améliorer le pouvoir d'achat. Nous maintenons notre demande d'accorder sans attendre un 2ème jour de télétravail ;
- depuis de nombreuses années la CGT demande que les métiers de chef de cuisine, second de cuisine et titulaires remplaçants soient mieux valorisés au vu des responsabilités qui leurs sont associées. C'est une question que nous avions mis à l'ordre du jour du dernier comité technique à laquelle vous aviez répondu favorablement. Nous souhaitons que cette question soit traitée en priorité avant la fin de l'année;
- → la CGT a toujours demandé que les agents des collèges puissent bénéficier des chèques déjeuner. Dans un premier temps, vous en aviez accordé 5, puis 10, dans le cadre de l'agenda social (obtenu par notre syndicat) vous en avez proposé 15. Aujourd'hui nous souhaitons que vous alliez plus loin en accordant les titres restaurant pour l'année;
- nous vous avons interpellé par courrier sur l'iniquité de traitement des infirmières au Département à propos du Ségur. Le seul fait de ne pas appartenir à la catégorie A (certaines sont en catégorie B) ne justifie en rien de ne pas accorder la prime Ségur aux infirmières de la catégorie B. Nous souhaitons que cette situation soit régularisée ;
- → assouplir les horaires de travail pour améliorer la qualité de vie au travail et permettre d'adapter l'organisation de sa vie personnelle aux nouveaux modes de transport (co-voiturage, utilisation des transports en commun, ...).
- → la qualité de vie au travail est une de nos préoccupations principales. Elle participe à l'attractivité de la collectivité, à la motivation des agents, à combattre l'absentéisme et à ré-hausser le niveau de réalisation du service dû aux usagers. La CGT souhaite que soit ouvert à ce sujet, des discussions, des groupes de travail et une consultation des agents qu'il faut associer à cette réflexion.
- au courant de l'année 2021, ont été organisées des visites de sites sur une journée dans le cadre de l'après COVID et de la convivialité. Ces visites avaient eu beaucoup de succès. Plus récemment ont été organisés deux concerts ouverts gratuitement aux agents du Département.

 Ces initiatives rencontrent un franc succès, nous souhaitons qu'elles soient reconduites régulièrement.
- → enfin, nous vous demandons d'honorer les engagements que vous aviez pris dans le cadre de l'agenda social, en l'occurence : la mise en cohérence des régimes indemnitaires et leurs revalorisations, l'augmentation du titre restaurant, la participation financière à la mutuelle et au complément de salaire.

Nous entendons votre colère, mais nous sommes persuadés que c'est la voie de la raison et du dialogue qui l'emportera, voie que la CGT souhaite privilégier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Syndicat CGT le Secrétaire général Philippe LAVERGNE